

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4159

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - V14 + V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palēja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4159**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - V14 + V25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'achèvement du tour de ville ouest de Saint Fons s'inscrit dans le cadre des voiries nouvelles prévues dans le plan local d'urbanisme (PLU).

La réalisation de cette voirie a pour objectif de permettre le contournement de la commune afin de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons et de contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie des riverains de la route départementale 307.

En effet, le tour de ville est destiné à permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement les voies du centre de Saint Fons. En conséquence, les voies centrales (Gabriel Péri/Jean Jaurès et Plasse/Carnot) seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et des aménagements cyclables.

Par délibération n° 2010-1689 du Conseil du 20 septembre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a individualisé une autorisation de programme pour les études, les acquisitions foncières et les démolitions nécessaires au projet pour un montant de 2 000 000 € TTC sur le budget principal.

Par délibération n° 2010-1688 du Conseil du 20 septembre 2010, la Communauté urbaine a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, en a défini les objectifs et les modalités. La concertation s'est déroulée du 11 octobre au 19 novembre 2010. Le bilan de la concertation a été approuvé par délibération n° 2011-2004 du Conseil du 7 février 2011.

Par délibération n° 2012-2727 du Conseil du 13 février 2012, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour l'acquisition foncière d'une nouvelle parcelle pour un montant de 600 000 € TTC sur le budget principal.

Par délibération n° 2013-3459 du Conseil du 14 janvier 2013 et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 septembre au 10 octobre 2012, la Communauté urbaine a prononcé la déclaration de projet et décidé la poursuite de l'opération.

Par délibération n° 2013-3498 du Conseil du 18 février 2013, la Communauté urbaine a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour les travaux de la partie nord, pour un montant de 2 636 000 € TTC sur le budget principal, 153 000 € TTC sur le budget annexe des eaux et 209 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Par délibération n° 2013-4048 du Conseil du 9 juillet 2013, la Communauté urbaine a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Département du Rhône pour l'aménagement du carrefour rue de la République/rue Mathieu Dussurgey/avenue Jean Jaurès (RD 307) à Saint Fons et individualisé une autorisation de programme complémentaire en recettes pour un montant de 187 174 € TTC sur le budget principal.

Pour permettre la réalisation de l'acquisition de 2 terrains appartenant à la Ville de Saint Fons, il convient aujourd'hui d'approuver une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 384 072 € TTC à l'opération du tour de ville ouest.

Cette acquisition s'effectue dans le cadre d'un échange de terrains entre la Communauté urbaine et la Ville de Saint Fons, la Communauté urbaine cédant en contrepartie à la Commune un terrain dans le quartier de l'Arsenal pour la réalisation d'un groupe scolaire.

Cette dépense supplémentaire de 384 072 €, en investissement, sera ainsi compensée par une recette de même montant, en fonctionnement, provenant de la vente à la Ville de Saint Fons du terrain pour le groupe scolaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe de l'acquisition de 2 terrains appartenant à la Ville de Saint Fons pour la réalisation du tour de ville ouest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 384 072 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 384 072 € en dépenses en 2014 sur l'opération n° 0P09O2209.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 620 072 € TTC en dépenses et 187 174 € en recettes au budget principal, 153 000 € TTC en dépenses au budget annexe des eaux et 209 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement.

La TVA versée en supplément de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en recettes et en dépenses de 25 073,58 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.